

Rapport sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

2017



Table des matières

Cadre réglementaire.....	2
1. Indicateurs techniques	2
1.1. Indicateurs généraux.....	2
1.1.1. Périmètre d'intervention.....	2
1.1.2. Recycleries.....	3
1.1.3. Prévention	3
1.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	4
1.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.....	4
1.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;	5
1.2.3. Capacités de traitement	5
1.2.4. Valorisation matière.....	5
1.2.5. Indice de réduction des déchets	6
1.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	6
2. Indicateurs financiers	7
2.1. Les modalités d'exploitation	7
2.2. Montant annuel global –investissements et fonctionnement – Sources de financement	
Erreur ! Signet non défini.	
2.2.1. Fonctionnement	8
2.2.2. Investissement.....	8
2.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	9
2.4. Produits des droits d'accès.....	10
2.5. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens	10
2.6. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	10
2.7. Coûts aidés	11
2.7.1. Coût aidé tous flux confondus :	11
2.7.2. Coût aidé par flux :	11
2.8. Coût complet par étapes techniques	11
3. Diffusion du rapport.....	14

Cadre réglementaire

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères à son assemblée délibérante.

Ce rapport, ainsi que son annexe le rapport d'activité 2017, détaille l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets sur le territoire du Syvadec. Il reprend l'ensemble des indicateurs attendus dans le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, conformément à l'annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales.

1. Indicateurs techniques

1.1. Indicateurs généraux

Le SYVADEC est un syndicat à vocation régionale de traitement et de valorisation des déchets qui lui sont confiés par ses collectivités adhérentes. Afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire et créer un maillage territorial structurant, le SYVADEC gère également 14 recycleries (déchèteries), et effectue une collecte spécifique régionale des textiles.

1.1.1. Périmètre d'intervention

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de l'impact de la Loi NOTRe, provoquant des fusions et des regroupements entre des anciens adhérents, et des extensions d'adhésions. Ainsi, le SYVADEC compte désormais 19 adhérents et se compose uniquement d'EPCI à fiscalité propre : 2 communautés d'agglomération et 17 communautés de communes. L'ensemble de ces adhérents couvre la superficie totale de la Région, cependant certains territoires sont adhérents partiels.

Les adhérents du Syvadec représentaient au 31.12.2017 un bassin de population de 302 457 habitants INSEE (383 435 hab DGF), soit 93% de la population totale de l'île.

Le Syvadec a traité également les déchets résiduels de trente-deux entreprises, essentiellement des supermarchés et des campings.

Liste des adhérents au 31.12.2017 :

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de l'Ornano par représentation-substitution pour les communes d'ALBITRECCIA, AZILONE-AMPAZA, SANTA-MARIA-SICHE, OLIVESE, GUITERA-LES-BAINS, ZICAVO, COZZANO, CIAMANACCE, PALNECA, SAMPOLO, TASSO, CORRANO, ZEVACO, FORCIOLO, SERRA DI FERRO, QUASQUARA, FRASSETO ET CAMPO.

Communauté de Communes de l'Ouest Corse

Communauté de Communes du Sartenais Valinco.

Communauté de Communes de l’Alta-Rocca
 Communautés de Communes Sud Corse
 Communauté de Communes du Cap Corse
 Communauté de Communes Nebbiu-Conca d’Oro
 Communauté de Communes la Marana-Golo
 Communauté de Communes Casinca-Castagniccia
 Communauté de Communes de la Costa Verde
 Communauté de Communes de Fium’Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de VENTISERI, CHISA.
 Communauté de communes de l’Orienté par substitution-représentation pour les communes d’AGHIONE, CAMPI, CASEVECCHIE, CHIATRA DI VERDE, PIETRA DI VERDE, LINGUIZZETTA.
 Communauté de communes Pasquale PAOLI
 Communauté de communes Centre Corse
 Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne
 Communauté de communes Calvi Balagne

1.1.2. Recycleries

Le SYVADEC gère au 31.12.2017 quatorze recycleries (déchèteries) réparties sur l’ensemble de son territoire, à Ersa, Sisco, Bastia, St-Florent, Calvi, Lama, Piana, Vico, Ajaccio, Cauro, Moca Croce, Viggianello, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, et Ventiseri. La recyclerie de Rezza a cessé son activité en mars 2017.

Les déchèteries accueillent seize types de déchets : emballages, papier, verre, cartons, déchets verts, bois, meubles, déchets d’équipements électriques et électroniques (gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans et petits appareils en mélange), métaux, lampes, piles et accumulateurs, textiles, déchets diffus spécifiques, gravats, cartouches d’encre, et le résiduel ou tout-venant (TV) qui est désormais triés et en partie valorisé.

Une 17ème filière de valorisation, les biodéchets, se déploie en dehors des recycleries.

1.1.3. Prévention

Depuis 2009, le SYVADEC mène des actions de prévention sur l’ensemble du territoire adhérent, afin de réduire la quantité de déchets produite par habitant et s’inscrit dans le programme de prévention 2015-2018 « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet ».

L’indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017
Production kg/par hab. /an (pop INSEE) hors PRO	860	674	621	644
Indice de réduction	1	0,78	0,72	0,75

La production de déchets par habitant (pop. INSEE) sur le périmètre du SYVADEC a baissé de 25 % depuis 2010.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés sur le périmètre SYVADEC depuis 2015 :

DMA :

	tonnes	Kg/hab
2017	198 882	658
2016	190 622	621
2015	187 996	663

Déchets résiduels :

	OM (t)	TV (t)	RESIDUEL (t)	OM hors PRO (Kg/hab)	TV hors PRO (Kg/hab)	RESIDUEL hors PRO (kg/hab)
2017	137 764	11 941	149 705	447	34	481
2016	139 884	10 357	150 241	454	33	487
2015	163 739	14 849	151 218	487	40	527

Déchets valorisables collectés par les collectivités :

	Emballages (t)	Verre (t)	Papier (t)	Biodéchets (t)	Prod totale (t)	Collectes sélectives (Kg/hab)
2017	4 069	10 382	3 680	1 219	19 350	64
2016	2 979	8 579	3 175	506	15 239	51
2015	2 135	6 886	2 806	28	11 855	44

Déchets de recycleries (déchèteries) :

	Flux valorisés (t)	Tout-Venant (t)	Total (t)	Flux de déchèteries (kg/hab.)
2017	29 827	11 941	39 635	131
2016	25 226	10 357	35 583	118
2015	25 057	11 357	36 414	134

Dont apports des professionnels et collectivités non adhérentes

	Apports Recyclables (t)	Valorisable Recyclerie (t)	Résiduel NADH (t)	Résiduel PRO (t)
2017	97,7	259,9	0	4 179,8
2016	126,0	203,9	105,7	2 783,2
2015	100,6	205,9	641,9	2 044,4

1.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

1.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

- ISDND de Viggianello – Exploitant : Syvadec
- ISDND de Prunelli di Fium'Orbu – Exploitant : Société STOC
- ISDND de Vico - Exploitant : Syvadec. Ce site a cessé son activité par anticipation sur décision préfectorale le 31 mars 2017.

1.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

Flux	Traitements et valorisations
Verre	Valorisation matière
Emballages	Valorisation matière
Papier	Valorisation matière
Déchets des déchetteries	Valorisation matière (sauf tout venant : ISDND)
Textiles	Valorisation matière
Déchets organiques : déchets verts, biodéchets	Compostage
DIB	Installation de stockage de déchets non dangereux
Ordures ménagères résiduelles	Installation de stockage de déchets non dangereux

1.2.3. Capacités de traitement

Installations	Capacités administratives T/an	Tonnage traité dans l'année (SYVADEC)
ISDND de Vico	30 000 T/an Fermeture le 31 mars 2017	9 038
ISDND de Viggianello	45 000 T/an Augmentation ponctuelle à 102 000 t en 2017	101 563
ISDND STOC	42 000 T/an Augmentation ponctuelle à 60 000 t en 2017	39 047

1.2.4. Valorisation matière

	Flux	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Variation 2016/2017
Déchets collectés par les collectivités adhérentes	Verre	10 382	8 579	21,0 %
	Emballages	4 069	2 979	35,6 %
	Papier	3 680	3 175	15,9 %
	Biodéchets	1 219 t	506 t	+ 140,9%
	Total tri	19 350 t	15 239 t	+26,98 %
Flux de recycleries	Bois	1 591	1 714	-7,2 %
	Cartons	4 638	4 101	13,1%
	DDS	95	83	14,5%
	DEEE/ lampes	3 607	3 813	-5,4%
	Métaux	3 142	2 760	13,8%
	Meubles	7 511	6 302	19,2%
	Végétaux	5 554	5 791	-4,1%
	Gravats	2 478	31	7893,5%
	Piles	19	24	-20,8%
	Tout venant valorisable	508	0	507900,0%
	Total recycleries	29 143 t	24 619 t	+18,4%
Autres flux	Textiles	684 t	599 t	+ 14,2%
	Total tous flux valorisables	49 177 t	40 357 t	+ 21,9%

Le taux global de valorisation matière (en masse) de déchets ménagers et assimilés est de 0,253 hors déchets des professionnels et non adhérents.

1.2.5. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017
Déchets non dangereux admis en ISDND (kg/hab. Insee) OMR+PRO	568	559	502	495
Indice de réduction	1	-1,58	-11,6	-12,9

La quantité de déchets admis en centres de stockage a diminué de 12,9 % depuis 2010.

1.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Les mesures de préventions et d'atténuation des effets sur la santé et l'environnement font l'objet d'un rapport spécifique qui détaille les mesures entreprises en matière de développement durable.

On peut en rappeler quelques exemples :

Les actions de Développement Durable mises en œuvre par le syndicat sur son territoire

- ✓ Au regard de la lutte contre le changement climatique : optimisation du brûlage du biogaz par torchère sur les ISDND (en 2017 : remplacement de la torchère de Viggianello par une torchère de plus grande taille), réduction de la taille d'exploitation des casiers et recouvrement plus fréquent, tassage de certaines bennes en recycleries pour optimiser les transports, transport de bennes en tandem pour éviter des passages de véhicules supplémentaires.
- ✓ Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : augmentation du taux de valorisation, création de nouvelles filières de valorisation (en 2017 : tri et valorisation du tout-venant de déchèterie, instruments d'écriture dans les Eco-scola), compostage des déchets verts pour éviter le brûlage, bons résultats des analyses environnementales sur les ISDND, évaporation de l'eau osmosée issue de la filtration des lixiviats sur Viggianello pour supprimer tout rejet en milieu naturel, aménagement paysager sur les bordures de déchetteries quand cela est possible.
- ✓ Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : nouveau plan de prévention labellisé TZGZD, poursuite du plan compostage, nouvelles actions anti gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, doublement des écoles engagées dans le label Eco-scola, renforcement du concours piles, création d'une guide des bonnes pratiques pour les manifestations durables, partenariat avec l'association INSEME pour la fourniture d'Ecocup et la collecte des stylos, convention avec les ressourceries leur permettant de prélever gratuitement sur nos recycleries.
- ✓ Au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations : amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation des recycleries, intégration de clauses d'insertion sociales dans les marchés de travaux, développement d'un lexique franco-corse sur les déchets.
- ✓ Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : limitation des nuisances olfactives sur les CET, et auditives pendant les phases de travaux.

Les actions conduites en interne

Le SYVADEC poursuit la politique « SYVADEC exemplaire » entreprise en 2016 sur l'ensemble de ses sites dans le cadre du programme TZDZG :

- ✓ Consommation responsable et limitation de la production de déchets sur les sites du SYVADEC, remplacement du jetable par du réutilisable, généralisation du tri de tous les déchets,
- ✓ Limitation de l'impact des déplacements professionnels des agents,
- ✓ Gestion des ressources humaines : pérennisation des emplois et accompagnement des agents (prévention, formation...),
- ✓ Commande publique : achats éco-responsables,
- ✓ Gestion durable du patrimoine, en privilégiant l'entretien préventif
- ✓ Gestion des finances publiques : modalités de calcul des cotisations incitatives à la tonne résiduelle, développement de l'incitativité avec le reversement aux adhérents des soutiens perçus auprès des éco organismes selon leurs performances de tri, développement de la gestion de la facturation dématérialisée
- ✓ Communication : dématérialisation ou supports de communication durables.

2. Indicateurs financiers

2.1. Les modalités d'exploitation¹

Le rapport d'activité détaille l'ensemble des modalités d'exploitation du service. Il est rappelé que pour ce qui concerne :

➤ La collecte

Les recycleries du Syvadec sont exploitées en régie. La recyclerie de Calvi-Notre dame de la Serra est assurée en prestation de service extérieure, le Syvadec assurera la gestion du site à compter de 2018 selon une convention de gestion avec la communauté de communes.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre d'une expérimentation sur un territoire test, celui de Calvi Balagne, un réseau secondaire collecté par la communauté de communes et regroupé sur les sites du Syvadec a été mis en place.

➤ Le transfert

Le Syvadec dispose d'un réseau de quais de transfert dont certains regroupent différentes activités : quais de transfert spécifiques pour les ordures ménagères, quais de transfert mixtes pour ordures ménagères et tri et quai de transfert spécifique pour le tri (Calvi Cantone). Dans le cadre de la fermeture du pôle environnemental de Vico, un quai de transfert pour gérer les ruptures de charges de l'ouest corse a été aménagé.

Les infrastructures de transfert du Syvadec sont exploitées en régie.

Lorsque le réseau d'équipement ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré à travers des prestataires de service (ex : zone ajaccienne).

¹ Réf. texte : modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements

➤ Le traitement

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de déchets non dangereux, d'une part sur les sites du SYVADEC dont une partie de l'exploitation est réalisée en régie et une partie par prestation de service, et dans la seule installation privée en Haute Corse : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu).

2.1.1. Fonctionnement

Exécution 2017 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Dépenses réelles	33 021 165 €	
Charges à caractère général	26 506 668 €	80,3 %
Charges de Personnel	3 744 586 €	11,3 %
Autres Charges de gestion courante	113 523 €	0,3 %
Charges financières	321 395 €	1 %
Charges exceptionnelles	1 884 993 €	5,7 %
Provisions	450 000 €	1,4 %

Le service est a été financé sur l'exercice à travers les cotisations des adhérents (contributions), des prestations à des tiers (professionnels et collectivités non adhérentes) et vente de matériaux, des soutiens d'Eco-organismes et des subventions (prévention) :

Exécution 2017 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Recettes réelles	33 607 791 €	
Cotisations adhérents hors reversement	26 541 743 €	79,0 %
Reversement soutien	2 466 377 €	7,3 %
Eco-Organismes	2 554 739 €	7,6 %
Vente des matériaux et prestations de services	1 814 600 €	5,4 %
Produits exceptionnels	112 981 €	0,3 %
Subventions	31 332 €	0,1 %
Atténuation de charges	86 019 €	0,3 %

2.1.2. Investissement

Exécution 2017	Compte administratif
Investissement : Dépenses réelles	2 788 052 €
Compostage individuel	96 567 €
CET	917 414 €
Matériel roulant	113 107 €
Matériel de bureau et informatique	38 772 €
Quai de transfert	313 856 €
Recycleries	625 985 €
Textiles	32 058 €
Siège social & locaux administratifs	7 082 €
DDS	13 253 €
Biodéchets	201 201 €
Remboursement du capital	428 457 €

Les investissements ont été financés sur l'exercice à travers :

Exécution 2017	Compte administratif
Investissement : Recettes réelles	3 930 841 €
Subventions	688 324 €
FCTVA	614 255 €
Remboursement d'avances	128 262 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 500 000 €

2.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Montant annuel des principales prestations de services :

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
PM Environnement	Prévention	120 680,00 €
Abeli Pesage	Gestion du matériel	35 108,18
AC2I		47 338,97 €
ACI 34		29 813,86 €
EATP		254 832,14 €
LOCAPLUS		72 369,95 €
PAOLACCI FRERES		39 257,69 €
MATPRO		30 446,23 €
Am Environnement		Tri/ Valorisation et transport
Corse compostage	176 004,08 €	
Delta Recyclage	261 341,54 €	
Francisci Environnement	85 042,44 €	
Giraschi Environnement	67 284,80 €	
Suzzoni Frères	33 250,00 €	
Am Transport TP2B	Transport et gestion des bennes	1 014 652,06 €
BF Transports		589 557,73 €
Corse Eurodéchets		720 596,95 €
Environnement Services		1 038 306,91 €
Francisci Transport		131 584,00 €
Giraschi Transport		512 150,89 €
Rocca Transports		775 293,58 €
Suzzoni Père et Fils		152 356,00 €
Transport Albertini		190 293,59 €
Transport G Agostini		106 584,67 €

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
Lanfranchi TP	Traitement/ gestion ISDND	4 522 306,88 €
OVIVE		114 933,20 €
Valdech		62 502,08 €
STOC		4 265 752,90 €
SLTP		656 640,95 €
CHIMIREC CORSICA		38 494,76 €
TGAP IMPOT		4 708 689,00 €
ECO GEOS		64 810,90 €

2.3. Produits des droits d'accès

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont le SYVADEC est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés par des entreprises ou par des collectivités non adhérentes représentent sur l'exercice :

Produits droits d'accès	577 198,88 €
Déchets assimilés d'entreprise	529 803,81 €
Accès recycleries aux professionnels	47 350,07 €

2.4. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens

Le montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) figure dans le tableau suivant.

Les soutiens d'Eco-emballages représentent une grande majorité (67%) des soutiens des éco organismes.

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	Eco organismes	Montants
	Total	
Eco-emballages		1 722 525 €
OCAD3E		339 664 €
Ecofolio*		245 460 €
Eco TLC		21 860 €
Eco mobilier		204 827 €
Eco DDS		20 403 €

2.5. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Le montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) par flux de déchets est le suivant :

Montant des recettes au titre de la vente de matériaux	Repreneurs	Montants
	Total	1 237 401 €
	Verre	257 913 €
	Emballages	166 762 €
	Papier	125 330 €
	Flux de déchetteries	605 658 €
Textiles	81 738 €	

2.6. Coûts aidés²

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

2.6.1. Coût aidé tous flux confondus :

Coûts aidés tous flux en € HT	2015	2016	2017
A - Coût complet	28 958 253 €	27 025 944 €	29 364 917 €
B - Produits industriels	2 117 382 €	2 159 660 €	1 760 947 €
C - Soutiens	1 900 580 €	2 147 005 €	2 427 890 €
D - Aides reçues	1 017 999 €	912 565 €	937 706 €
Coût aidé	23 922 291 €	21 806 714 €	24 238 374 €

²[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

2.6.2. Coût aidé par flux :

Coût aidé	€ HT	€ HT /hab.	€ HT /T
Tous flux	24 238 374 €	80,14 €	121,9 €
OMR	20 366 275 €	67,3 €	150,5 €
Verre	56 789 €	0,2 €	5,5 €
Emballages	-11 972 €	-0,04 €	-2,9 €
Papier	-135 291 €	-0,45 €	-36,7 €
Déchets des déchetteries	3 301 369 €	10,92 €	83,9 €
Déchets organiques	474 560 €	1,56 €	389,3 €
DIB	- 145 615 €	-0,48 €	-34,8€
Textiles	358 906 €	1,19 €	485,8 €

2.7. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets. Le reversement du soutien a été retiré des charges car neutralisé en recettes également.

² Réf. texte : Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Etapes techniques	€ HT	€ HT/hab.	€ HT/T
Coûts complets	29 364 917 €	97,1 €	147,65 €
Charges de structure	2 171 913 €	7,2 €	10,92 €
Communication	252 918 €	0,8 €	1,27 €
Prévention	317 352 €	1,1 €	1,60 €
Collecte	1 857 078 €	6,1 €	9,34 €
Transfert / Transport	7 921 692 €	26,2 €	39,83 €
Traitement déchets non dangereux	16 821 394 €	55,6 €	84,58 €
Traitement des déchets dangereux	22 570 €	0,1 €	0,11 €

Remarques :

- En application du référentiel de comparaison des coûts, les charges reportées en étape technique relevant de la collecte concernant la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.
- La spécificité du territoire du Syvadec a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, emballages, et papier sur différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, dans la structure des charges techniques, conformément aux règles de la matrice Compta coût, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert (pour les flux de tri), les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.

Coûts complets par flux (€ HT)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	1 546 133	29 933	126 024	9 251	342 770	57 847	28 143	31 812
Communication	112 693	2 056	9 212	676	79 946	30 295	7 818	10 222
Prévention	177 392					139 960		
Collecte					1 587 329			269 749
Transfert /Transport	5 493 784	356 357	208 447	117 180	1 409 728	116 021	102 089	124 086
Traitement déchets non dangereux	13 726 669		1 387 890		1 309 982	142 458	254 395	
Traitement des déchets dangereux					22 570			
Total charges	21 056 671	388 346	1 731 573	127 107	4 746 325	486 581	392 445	435 869

Coûts complets par flux à la tonne (€ HT/T)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	11,43	2,9	31	2,5	8,71	47,5	6,73	46,5
Communication	0,83	0,2	2,3	0,2	2,03	24,9	1,87	14,9
Prévention	1,31				0,00	114,8	0,00	
Collecte	0,00				40,32		0,00	394,4
Transfert/transport	40,61	34,3	51,2	31,8	35,81	95,2	24,43	181,4
Traitement déchets non dangereux	101,46		341,1		33,27	116,9	60,87	
Traitement des déchets dangereux	0,00				0,57		0,00	
Total charges	155,63	37,4	425,6	34,5	120,55	399,2	93,91	637,2

3. Diffusion du rapport

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (article 1), le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est :

- Mis à disposition du public sur le site internet du Syvadec.
- Transmis aux communes et groupements ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

SYVADEC
RT 50 , Zone artisanale
20250 Corte

Tél. 04 95 34 00 14

Fax. 04 95 34 04 38

www.syvadec.fr




ETABLISSEMENT PUBLIC DE
VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE
Femu per dumane